

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU VAUVRAY**

# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Mardi 08 Septembre 2020

L'an Deux Mil Vingt, Le mardi huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric LARDEUR - Maire

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Éric LARDEUR  
Monsieur Dominique DELAFOSSE  
Monsieur Fabrice BOIVIN  
Madame Véronique ARMAND  
Monsieur Cyrille ANDRÉ  
Monsieur Cyril ANQUETIL

Madame Marie-Christine CHAUVIÈRE  
Monsieur Stéphane DUCHEMIN  
Madame Milouda EL AJJAJI  
Monsieur Cédric LEBERTRE  
Monsieur Éric JAMMET  
Madame Ghislaine PLEZ

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur François CLÉMENT  
Monsieur Benjamin PLEZ  
Monsieur Christian LEMAIRE

POUVOIRS :

Monsieur François CLÉMENT donne pouvoir à Madame Véronique ARMAND.  
Monsieur Benjamin PLEZ donne pouvoir à Monsieur Fabrice BOIVIN.  
Monsieur Christian LEMAIRE donne pouvoir à Madame Marie-Christine CHAUVIÈRE.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 28 août 2020.  
Date de réunion : 08 septembre 2020.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Conformément à l'article L.21.21-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil,  
Madame Véronique ARMAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU VAUVRAY**

# ORDRE DU JOUR

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du MARDI 08 SEPTEMBRE 2020**  
**20 HEURES 30**

- 1 - Délibération corrective : Délégations au Maire ;
- 2 - Délibération : Autorisation de remboursement d'un élu ;
- 3 - Délibération corrective : Nomination des titulaires et suppléants du syndicat des gymnases de Louviers ;
- 4 - Délibération : Modification du prix des repas - Rentrés scolaire 2020/2021 ;
- 5 - Délibération : Désignation des membres des commissions de la CASE ;
- 6 - Délibération : Désignation du membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- 7 - Informations :
  - Inauguration de la bibliothèque ;
  - Situation de Sophie LASSALLE ;
  - Lancement du site internet de la Commune ;
  - Village étoilé ;
  - Feux dans les jardins.

# **AFFAIRES TRAITÉES**

## **1- DÉLIBÉRATION 026 2020**

OBJET : Délégations au Maire - Délibération corrective

DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire, expose que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le conseil après avoir entendu Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22, Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale à donner à Monsieur le Maire, Éric LARDEUR, certaines délégations prévues par le même article.

DECIDE

Monsieur le Maire est chargé par délégation du conseil Municipal et pour la durée de son mandat de prendre les décisions prévues par le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22.

### **1° point**

D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

### **2° point**

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du budget initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

### **3° point**

De décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. ;

### **4° point**

De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

### **5° point**

De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

### **6° point**

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;

### **7° point**

D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

### **8° point**

De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

### **9° point**

De fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

**10° point**

De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

**11° point**

De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

**12° point**

D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ; de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code ;

**13° point**

D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1.000 € ;

**14° point**

De donner en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

**15° point**

D'exercer au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

**16° point**

D'exercer au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L240-1 et suivant du code de l'urbanisme ;

**17° point**

De demander et accepter les subventions et fonds de concours de l'Agglomération Seine-Eure, du Conseil Départemental et de la Préfecture concernant les travaux communaux ;

Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées par l'article L2122-18

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Le conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

La proposition de délégations du Maire est adoptée à l'unanimité.

Sur quoi statuant, la proposition est approuvée.

Il en résulte :

**Voix POUR : 15**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

## 2 – DÉLIBÉRATION 027 2020

OBJET : Autorisation de remboursement d'un élu

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de remboursement des frais avancés par Madame Ghislaine PLEZ, suite au besoin d'installation d'un ballon d'eau chaude pour l'école.

La valeur de paiement s'élève à 270,55 €.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'**UNANIMITÉ** ce remboursement.

Il en résulte :

**Voix POUR : 15**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

## 3 – DÉLIBÉRATION 028 2020

OBJET : Nomination des titulaires et suppléants du syndicat des gymnases de Louviers -  
Délibération modificative

1/ Éric LARDEUR est désigné comme délégué **titulaire**

Nom : LARDEUR Éric

Adresse : 4 rue de Crémonville – 27430 Saint-Étienne du Vauvray

Téléphone : 06.18.96.29.44

Date et lieu de naissance : Le 06 Août 1965 à Calais (62)

2/ Stéphane DUCHEMIN est désigné comme délégué **titulaire**

Nom : DUCHEMIN Stéphane

Adresse : 11 rue de la Cerisaie - 27430 Saint-Etienne du Vauvray

Téléphone : 06.31.13.55.55

Date et lieu de naissance : Le 22 Mars 1972 à Caen (14)

3/ Cyrille ANDRÉ est désigné comme délégué **suppléant**

Nom : ANDRÉ Cyrille

Adresse : 2 Impasse du Saule – 27430 Saint-Étienne du Vauvray

Téléphone : 06.22.33.89.66

Date et lieu de naissance : Le 12 Avril 1967 à Beauvais (60)

4/ Ghislaine PLEZ est désignée comme déléguée **suppléante**

Nom : PLEZ Ghislaine

Adresse : 13 rue du Val - 27430 Saint-Etienne du Vauvray

Téléphone : 06.17.39.81.48

Date et lieu de naissance : Le 20 Septembre 1962 à Quatremare (27)

Le conseil Municipal adopte la proposition du choix des délégués à **L'UNANIMITÉ**.

Il en résulte :

**Voix POUR : 15**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

#### **4 – DÉLIBÉRATION 029 2020**

OBJET : Modification du prix des repas - Rentrée scolaire 2020/2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'augmentation appliquée par la société « LA NORMANDE » à la rentrée scolaire de septembre qui est de 3 %.

Monsieur le Maire propose de prendre la décision d'appliquer cette augmentation sur le prix de base du repas actuel qui est de 3,84 € pour les repas enfants et de 4,56 € pour les repas adultes.

Les tarifs sont donc, à compter de la facturation du mois d'Octobre 2020, de :

- **3,96 € pour les repas enfants**
- **4,70 € pour les repas adultes**

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la nouvelle tarification à **L'UNANIMITÉ**.

Il en résulte :

**Voix POUR : 15**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

#### **5 – DÉLIBÉRATION 030 2020**

OBJET : Désignation des membres des commissions de la CASE

Monsieur le Maire propose de désigner des élus dans les commissions communautaires de la CASE.

Elles se composent comme suit :

<b><u>TRANSACTION NUMERIQUE</u></b>	<b><u>ATTRACTIVITE CULTURELLE</u></b>
Monsieur Benjamin PLEZ	Monsieur Eric LARDEUR
Monsieur Stéphane DUCHEMIN	

<b><u>TRANSITIONS DURABLES / POLITIQUE DE LA VILLE / PARCOURS RESIDENTIELS</u></b>	
Madame Marie-Christine CHAUVIERE	
Monsieur Eric LARDEUR	
<b><u>FINANCES</u></b>	<b><u>ACTION ECONOMIQUE</u></b>
Monsieur Eric LARDEUR	Monsieur Cédric LEBERTRE
Monsieur Fabrice BOIVIN	Monsieur Eric JAMMET
<b><u>RAYONNEMENT TOURISTIQUE</u></b>	<b><u>SANTE</u></b>
Madame Véronique ARMAND	Monsieur Eric LARDEUR
<b><u>AMENAGEMENT TERRITORIAL</u></b>	<b><u>RECYCLAGE / PROPRETE</u></b>
Monsieur Eric JAMMET	Monsieur Cyril ANQUETIL
Monsieur Eric LARDEUR	Monsieur Eric LARDEUR
Monsieur François CLEMENT	
<b><u>CYCLE DE L'EAU</u></b>	<b><u>COOPERATIONS INTERNATIONNALES</u></b>
Monsieur Christian LEMAIRE	Monsieur Eric LARDEUR
Monsieur Dominique DELAFOSSE	
Monsieur François CLEMENT	
<b><u>SERVICES A LA PERSONNE</u></b>	<b><u>MOBILITES</u></b>
Madame Milouda EL AJJAJI	Monsieur Benjamin PLEZ
Madame Véronique ARMAND	Monsieur Cyrille ANDRE
	Monsieur Eric JAMMET
<b><u>SPORTS ET LOISIRS</u></b>	<b><u>ATTRACTIVITES COMMERCIALE</u></b>
Monsieur Eric LARDEUR	Monsieur Cyrille ANQUETIL
	Monsieur Dominique DELAFOSSE

Il en résulte :

**Voix POUR : 15**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**

## 6 – DÉLIBÉRATION 031 2020

### OBJET : Désignation du membre de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit désigner un membre de la Commission locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Fabrice BOIVIN en tant que titulaire et Monsieur Eric LARDEUR en tant que suppléant.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'**UNANIMITÉ**.

Il en résulte :

**Voix POUR : 15**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

## 8 – INFORMATIONS

### - Inauguration de la bibliothèque

La bibliothèque de Saint-Etienne du Vauvray change de nom. Suite aux travaux de rénovation, la bibliothèque sera renommée Daniel DUGORD, en hommage à notre ancien maire.

Éric LARDEUR et son conseil municipal vous invitent à venir partager cet événement le Samedi 26 septembre 2020 à 11 heures devant la mairie

De nombreux bénévoles de notre commune sont venus aider à la rénovation de la bibliothèque. Un GRAND BRAVO à eux et notamment à Messieurs MICHAUD, DORDET, FAURE et BOURLAT pour leur savoir-faire.

### - Situation Sophie LASSALLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du futur départ de notre agent technique Sophie LASSALLE à compter du 02 octobre 2020.

### - Lancement du nouveau site Internet

Un nouveau site Internet a été créé il y a quelques jours. Vous pouvez le consulter dès maintenant.

Voici le lien : <http://www.st-etienne-vauvray.fr>

Vous trouverez de nombreuses informations concernant la vie de la commune, les événements à venir, les informations officielles, le menu de la cantine, les comptes rendus de réunion du conseil municipal, les formalités concernant la location de la salle des fêtes, etc...

Nous ajouterons au fil du temps de nouvelles rubriques.



- Village étoilé

Nous sommes reconnus Village étoilé pour notre action concernant l'éclairage public la nuit. Celui-ci étant coupé de 23H à 6H du matin nous permet de créer moins de pollution lumineuse et de favoriser la reproduction de la biodiversité.

Une réunion est prévue le 06 octobre prochain aux Hauts-Près, Monsieur Christian LEMAIRE représentera la Commune.

Monsieur Le Maire et son conseil municipal sont attachés à cette démarche et souhaitent la faire perdurer.

- Feux dans les jardins

Monsieur le Maire rappelle qu'il est interdit de brûler à l'air libre ou dans un incinérateur tous les déchets verts constitués de végétaux de jardin ou de parc, tel que :

- de l'herbe après tonte de pelouse
- des feuilles mortes
- des résidus d'élagage
- des résidus de taille de haies et arbustes
- des résidus de débroussaillage
- des épluchures de fruits et légumes

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum.

Vous devez mettre ces déchets dans les « poubelles vertes » ou les déposer dans l'une des déchèteries de l'agglomération.

# EMARGEMENTS

Mme. Véronique ARMAND

M. Cyrille ANDRÉ

Mme. Marie-Christine CHAUVIÈRE

M. Cyril ANQUETIL

Mme. Ghislaine PLEZ

M. Fabrice BOIVIN

M. Cédric LEBERTRE

M. François CLEMENT  
**Absent excusé**

M. Éric JAMMET

M. Dominique DELAFOSSE

M. Christian LEMAIRE  
**Absent excusé**

M. Éric LARDEUR

Mme. Milouda EL AJJAJI

M. Benjamin PLEZ  
**Absent excusé**

M. Stéphane DUCHEMIN